



## **Note d'information relative à l'offre de parts coopérateurs par Habitat InVesdre SCRL FS**

Le présent document a été établi par **Habitat InVesdre SCRL FS**

Le présent document n'est pas un prospectus et n'a pas été vérifié ou approuvé par l'autorité des services et marchés financier.

Cette note d'information est correcte à la date du 05/06/2019.

**AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.**

**LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT**

**Partie I : Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée.**

L'instrument offert est une action. En y souscrivant, l'investisseur devient propriétaire d'une partie du capital de l'émetteur. L'actionnaire est soumis au risque de l'entreprise et risque donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien récupérer.

L'action a une durée de vie illimitée. Voir le point 3 de la partie IV pour les possibilités de remboursement.

En contrepartie, l'action donne droit à une quote-part du bénéfice éventuel de l'émetteur et l'actionnaire reçoit le cas échéant un revenu appelé dividende. Le montant du dividende dépend du profit réalisé par l'émetteur et de la façon dont il décide de le répartir entre mise en réserve et rémunération des actionnaires. L'action donne également un droit de vote à l'assemblée générale.

L'émetteur estime que les risques les plus importants pour l'investisseur sont les suivants :

Risques propres à l'émetteur - opérationnels et commerciaux :	Les risques sont les divers risques liés à des projets d'acquisition d'immeuble. Surcouts de travaux : En cas de mauvaise estimation du montant total des travaux, cela pourrait entraîner un surcout qui aura un
---	--

	<p>impact sur la rentabilité d'un projet. Cela pouvant entrainer dans les plus mauvaises estimations une rentabilité négative.</p> <p>Dévaluation d'un bien immobilier : La coopérative n'a pas vocation à vendre. Cependant, en cas de difficulté, elle pourrait être amenée à vendre un bien. Il y aurait perte financière dès lors que celui-ci serait dévalué pour des raisons diverses (crise immobilière, changement du contexte socio-économique du quartier, etc.).</p> <p>Changement de la fiscalité : La fiscalité immobilière est actuellement intéressante, de plus, des avantages fiscaux sont octroyés pour les logements mis à disposition d'Organismes à Finalité Sociale. Ces mesures peuvent être cependant modifiées par le Gouvernement wallon et ainsi avoir un impact sur la rentabilité d'un bien.</p>
Risques propres à l'émetteur - liés aux subventions :	Des subventions ponctuelles permettent à la coopérative de développer certains projets spécifiques, autour de la communication par exemple. Le non renouvellement de ces subventions ne remet pas en cause la poursuite de l'objet social dès lors que ces projets sont accessoires.
Risques propres à l'émetteur - gouvernance :	Les administrateurs apportent des compétences non négligeables (techniques du bâtiment, comptabilité, finances, gestion de projets, ...), un éventuel départ, principalement de la personne compétente en matière de construction/rénovation, pourrait créer des difficultés.
Autres risques :	Notre plan financier prévoit un apport via prises de parts de 200.000€ de la SOWECSOM par le système Brasero. Pour cela, nous devons libérer l'équivalent en parts prises lors des 6 derniers mois au 01/08/2019 ou dans le futur. Si nous n'atteignons donc pas 150.000€ de parts, nous n'aurons pas l'ensemble de ce qui était prévu. L'impact se ferait au niveau des moyens mobilisables pour nos projets. Ceux-ci seraient donc certainement moins nombreux.

## Partie II : Informations concernant l'émetteur.

### A. Identité de l'émetteur

1.1 Siège social et pays d'origine	Rue Corneil Gomzé, 59 à 4800 Verviers (Belgique)
1.2 Forme juridique	Société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale
1.3 Numéro d'entreprise ou équivalent	0633.913.113
1.4 Site internet	<a href="http://www.habitat-invesdre.be">http://www.habitat-invesdre.be</a>
2. Activités de l'émetteur	Société immobilière : L'objectif est d'acquérir des biens afin de les donner en gestion à des Agences Immobilières Sociales et ainsi les louer à des personnes en difficulté financière.

3. Identité des personnes détenant plus de 5 % du capital de l'émetteur.	Anne JASON
4. Eventuelles opérations conclues entre l'émetteur et les personnes visées au point précédent et/ou des personnes liées autres que des actionnaires.	Aucune
5.1 Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'émetteur.	MINGUET Geneviève, SMEETS Daniel, SMEETS Adelin, REUL Paul, KARYDAS Ioannis, JADIN Frédéric, MESTREZ Julien, MUTSERS Jean-Benoît
5.2 Identité des membres du comité de direction.	Pas de comité de direction
5.3 Identité des délégués à la gestion journalière.	Pas de délégué à la gestion journalière
6. Montant global de la rémunération des administrateurs et/ou délégué(s) à la gestion journalière pour le dernier exercice comptable et montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	Les administrateurs exercent leur mandat à titre gratuit.
7. Concernant les personnes visées au point 4, mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.	Aucune à la connaissance de l'émetteur.
8. Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées au point 3 et 5, ou avec d'autres parties liées.	Aucun.
9. Identité du commissaire aux comptes.	Aucun commissaire aux comptes

#### B. Informations financières concernant l'émetteur

1. Comptes annuels des deux derniers exercices.	Cfr en annexe. Les présents comptes annuels n'ont pas été audités par un commissaire et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante.
2. Fonds de roulement net.	Actifs circulants (52.916€) – Dettes à court terme (5.223€) = 47.693€
3.1 Capitaux propres.	i. A ce jour (08/06/2019), ils sont évalués à 314.863€. ii. Au 31/12/2018, la solvabilité (fonds propres/total du bilan) = 79,15%.
3.2 Endettement.	À ce jour (08/06/2019), l'endettement est 11,5%.

3.3 Date prévue du break-even. Cette date dépend du plan financier fourni par l'émetteur au comité de label. Ce plan financier est une projection qui dépend de nombreux facteurs dont la réalisation est incertaine.	2021
3.4 Date à laquelle la valeur comptable des parts équivaut à la valeur nominale. Cette date dépend du plan financier fourni par l'émetteur au comité de label. Ce plan financier est une projection qui dépend de nombreux facteurs dont la réalisation est incertaine.	2021
4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels annexés à la présente note.	Aucun

### Partie III : Informations concernant l'offre des instruments de placement

#### A. Description de l'offre

1.1 Montant minimal de l'offre.	40€
1.2 Montant minimal de souscription par investisseur.	Part A 40€, part B 200€ et part C 1000€
1.3 Montant maximal de souscription par investisseur.	Ce montant correspond au prix total des instruments de placement offerts
2. Prix total des instruments de placement offerts.	1.000.000€/an
3.1 Date d'ouverture de l'offre.	22 janvier 2020
3.2 Date de clôture de l'offre.	Offre continue.
3.3 Date d'émission des instruments de placement.	Au fur et à mesure des souscriptions
4. Droit de vote attaché aux parts.	Article 37 des statuts : Chaque associé dispose d'une voix. Il lui est également attribué une voix supplémentaire par série de dix parts souscrites quelle que soit la catégorie de valeur à laquelle ces parts appartiennent (type A, B ou C). Toutefois, nul ne peut participer au vote, à titre personnel et comme mandataire pour plus du dixième des voix présentes ou représentées à l'assemblée. Ce pourcentage est porté au vingtième lorsqu'un ou plusieurs associés ont la

	<p>qualité de membre du personnel engagé par la société.</p> <p>En outre, le droit de vote afférent aux parts dont les versements exigibles ne sont pas effectués, est suspendu.</p> <p>Article 39 des statuts : Aucune assemblée ne peut délibérer sur des objets qui ne figurent pas à l'ordre du jour sauf si tous les associés sont présents ou représentés, et dans ce dernier cas si les procurations le mentionnent expressément. Sauf les exceptions prévues par les présents statuts et la loi, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées. Les votes se font par main levée ou par appel nominal, à moins que l'assemblée n'en décide autrement. Les votes relatifs à des nominations d'administrateurs et de commissaires se font en principe au scrutin secret. Lorsque les délibérations ont pour objet des modifications aux statuts, l'assemblée générale ne sera valablement constituée que si l'objet des modifications proposées a été spécialement indiqué dans la convocation et si les associés présents ou représentés représentent au moins la moitié du capital social. Si cette dernière condition n'est pas remplie, une nouvelle convocation aura lieu et la nouvelle assemblée générale délibérera valablement quelle que soit la quotité du capital représentée. Une modification des statuts n'est admise que si elle réunit les trois-quarts des voix présentes ou représentées et quatre-cinquièmes de ces voix s'il s'agit d'une modification de l'objet social de la société.</p>
<p>5. Modalités de composition du Conseil d'administration.</p>	<p>Article 23 des statuts : La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, désignés par l'assemblée générale statuant à la majorité simple. La durée du mandat des administrateurs est limitée à quatre ans par l'assemblée générale lors de leur nomination. Les mandats sont en tout temps révocables par l'assemblée générale, sans motif ni préavis.</p>

6. Frais à charge de l'investisseur.	Aucun
7. Allocation en cas de sursouscription	Remboursement des derniers arrivés.

## B. Raisons de l'offre

<p>1. Utilisation projetée des montants recueillis.</p>	<p>Achat et rénovation de biens immeubles afin de les mettre à disposition d'Organismes à Finalité Sociale (Agences Immobilières Sociales/Associations Promotions du Logement). Ainsi nous relogeons des familles avec des loyers bas, leur permettant d'avoir accès à un logement de qualité tout en gardant un pouvoir d'achat non négligeable.</p> <p>Concernant les biens, nous saisissons toutes les opportunités qui pourraient se présenter en fonction des moyens à notre disposition. Les biens concernés sont autant des maisons unifamiliales, que des immeubles de rapport ou des bâtiments en friche avec une vocation initiale autre que du logement, voire des biens à construire.</p> <p>Actuellement, nous allons acquérir une maison unifamiliale de 3-4 chambres. Deux projets, un de 5 logements et un de minimum 3 logements sont également à l'étude.</p>
<p>2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser.</p>	<p>Le financement des projets est majoritairement issu de la souscription de parts. Dès lors que nous avons suffisamment de liquidité, nous recherchons un bien à acquérir (voir ci-dessus). Pour chaque bien potentiellement intéressant, une évaluation de la rentabilité est réalisée avec un outil que nous avons créé. Dans ce cadre, des sources de financements alternatifs peuvent intervenir dans l'évaluation (voir ci-dessus). Si le projet est intéressant au regard de nos objectifs, que l'opération est suffisamment rentable et que le partenaire social (AIS/APL) donne son accord de principe, nous acquérons le bien et nous faisons les travaux.</p>
<p>3. Autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet</p>	<p>La SOWECSOM participe par une prise de parts équivalentes aux 6 derniers mois à daté</p>

considéré	de la remise du dossier et dans le futur avec un maximum de 200.000€ en cas de nouveaux projets. Des prêts peuvent également compléter le financement en cas de besoin. Ils restent cependant minimes.
-----------	---

## Partie IV : Informations concernant les instruments de placement offerts

### A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1. Nature et catégorie des instruments de placement.	Participation au capital d'une SCRL FS
2.1 Devise des instruments de placement.	€ (euro)
2.2 Dénomination des instruments de placement.	Les <b>parts A</b> s'adressent uniquement aux locataires de logements sociaux ou aux personnes remplissant les conditions nécessaires pour bénéficier d'un logement social. On ne peut en posséder plus de 5 ; le cas échéant, elles deviennent une part B.  Les <b>parts B</b> s'adressent uniquement aux personnes physiques.  Les <b>parts C</b> s'adressent uniquement aux personnes morales et aux coopérateurs institutionnels.
2.3 Valeur nominale des instruments de placement.	parts A : parts dont la valeur nominale est de 40 €, parts B: parts dont la valeur nominale est de 200€, parts C: parts dont la valeur nominale est de 1.000 €.
2.4 Valeur comptable de la part au 31/12/2018	part A : 38,4 € part B : 192 € part C : 960
2.5 Risque de fluctuation du prix du titre :	Oui, le remboursement éventuel des parts se fera au prix de la valeur comptable.
2.6 Plus-value	D'après les statuts, en aucun cas, il ne peut être remboursé à l'associé plus que la partie libérée sur sa part. Dès lors, cela sous-tend qu'il n'est pas possible de faire une plus-value.
3. Modalités de remboursement.	Article 17 des statuts : a) Tout associé a le droit de retirer une partie de ses parts. L'associé démissionnaire ou

	<p>exclu a également droit au remboursement total de ses parts.</p> <p>L'associé retrayant, démissionnaire ou exclu a uniquement droit à la valeur de ses parts telle qu'elle résultera des chiffres du bilan dûment approuvé par l'assemblée générale des associés de l'année sociale en cours, sans qu'il lui soit attribué une part dans les réserves.</p> <p>En toute hypothèse, le retrait ou le remboursement ne sont autorisés que dans la mesure où ils n'ont pas pour effet de réduire l'actif net, tel que déterminé par l'article quatre cent vingt-neuf du Code des sociétés, à un montant inférieur à la part fixe du capital social, majorée de la réserve indisponible.</p> <p>b) Le paiement aura lieu en espèces après l'écoulement d'un délai d'une année prenant cours à la date de sa démission ou de son exclusion et au plus tôt trois mois après l'approbation du bilan. Toutefois, dans le cas où l'exécution de la formalité prévue ci-avant entraîne pour un exercice social une série de remboursement dont la somme totale excède dix pour cent du capital social existant à la précédente clôture sociale, ce délai pourra être prorogé d'un an par décision du conseil d'administration. Les délais prévus ci-avant peuvent être réduits par le conseil d'administration statuant à la majorité des deux tiers.</p> <p>Le remboursement partiel ou total des parts est autorisé lorsque ces parts sont reprises par d'autres associés, sauf avis contraire du conseil d'administration</p>
<p>4. Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité</p>	<p>Dernier rang.</p>
<p>5.Eventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement.</p>	<p>Article 11 des statuts :</p> <p>Les parts sociales sont indivisibles.</p> <p>S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, l'exercice du droit y afférent sera suspendu jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme étant propriétaire de cette part à l'égard de la société, sous réserve des dispositions du Code des sociétés.</p> <p>En cas de démembrement de propriété d'une part sociale (usufruit/nuepropriété) et à défaut d'accord contraire entre nu-propriétaire et usu-</p>

	<p>fruitier, seul l'usufruitier exercera les droits y afférents.</p> <p>Article 19 des statuts :  Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de décès, qu'à des associés et moyennant l'accord préalable du conseil d'administration.  Elles ne peuvent être cédées ou transmises par décès à des tiers, y compris les héritiers et ayants cause de l'associé défunt. (...)</p>
6. Le cas échéant, taux d'intérêt annuel et, le cas échéant, mode de détermination du taux d'intérêt applicable au cas où le taux d'intérêt n'est pas fixe.	/
7. Politique de dividende	Voté par l'AG avec un maximum de 6%/an. Nous prévoyons un dividende de 1% dès que possible.
8. Date de la distribution du dividende.	Un dividende pourrait être versé conformément au point précédent. Cependant ce dividende dépend d'une décision de l'AG.

#### Partie V : Autres informations importantes

<p>Résumé de la fiscalité :</p> <p>Plainte concernant le produit financier</p>	<p>Un précompte mobilier de 30 % est retenu à la source sur les dividendes. Les particuliers assujettis à l'impôt des personnes physiques sont toutefois exonérés de précompte mobilier sur la première tranche de 416,50 euros de dividende. <b>Pour l'année de revenus 2019, exercice d'impôts 2020, le montant de l'exonération s'élève à 800€.</b></p> <p>En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à <i>Jean-Benoît Mutsers, Rue vieille voie 82 à 4602 Cheratte, +32498/363697, <a href="mailto:jbmutsers@hotmail.com">jbmutsers@hotmail.com</a></i></p> <p>Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : <a href="mailto:contact@mediationconsommateur.be">contact@mediationconsommateur.be</a>).</p>
--	--

70	07/08/2018	BE 0633.913.113	10	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	18446.00380	M 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION**

Dénomination: **Habitat In Vesdre**

Forme juridique: Société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale

Adresse: Rue Corneil Gomze N°: 59 Boîte:

Code postal: 4800 Commune: Verviers

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de: Liège, division Verviers

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise BE 0633.913.113

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 04-09-2017

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du 28-04-2018

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2017 au 31-12-2017

Exercice précédent du 09-07-2015 au 31-12-2016

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

M 6.1.1, M 6.2, M 6.3, M 6.4, M 6.6, M 7.1, M 7.2, M 8, M 9, M 10, M 11, M 12

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET  
COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE  
MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT  
COMPLÉMENTAIRE**

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

**DORMAL** Benjamin

Clerc de notaire

Bopis des Chevreuils 55

4130 Esneux

BELGIQUE

Début de mandat: 09-07-2015

Administrateur

**KARYDAS** Ioannis

Ingénieur

Avenue du Centre 76

4821 Andrimont

BELGIQUE

Début de mandat: 29-05-2016

Administrateur

**MINGUET** Geneviève

Pensionnée

Rue Corneil Gomzé 59

4800 Verviers

BELGIQUE

Début de mandat: 09-07-2015

Administrateur

**REUL** Paul

Pensionné

Rue Corneil Gomzé 59

4800 Verviers

BELGIQUE

Début de mandat: 09-07-2015

Administrateur

**SMEETS** Adelin

Etudiant

Avenue de Thiervaux 39

4802 Heusy

BELGIQUE

Début de mandat: 09-07-2015

Administrateur

**SMEETS** Daniel

Avenue de Thiervaux 39

4800 Verviers

BELGIQUE

Début de mandat: 09-07-2015

Administrateur gérant

**CROQUET** René-Philippe

Chemin des Grands Rus 10

4802 Heusy

BELGIQUE

Début de mandat: 29-05-2016

Administrateur

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

---

\* Mention facultative.

## COMPTES ANNUELS

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>		20	<b><u>22.510</u></b>	<b><u>1.162</u></b>
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b><u>260.865</u></b>	<b><u>10.000</u></b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.1.1	21		
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.1.2	22/27	<b><u>260.840</u></b>	
Terrains et constructions		22	260.840	
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	6.1.3	28	<b><u>25</u></b>	<b><u>10.000</u></b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>34.469</u></b>	<b><u>200.165</u></b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41		
Créances commerciales		40		
Autres créances		41		
<b>Placements de trésorerie</b>		50/53	<b><u>34.312</u></b>	
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b><u>89</u></b>	<b><u>200.110</u></b>
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1	<b><u>68</u></b>	<b><u>54</u></b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b><u>317.845</u></b>	<b><u>211.327</u></b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		10/15	<b><u>251.592</u></b>	<b><u>211.327</u></b>
<b>Capital</b>		10	<b>259.400</b>	<b>214.000</b>
Capital souscrit		100	259.400	214.000
Capital non appelé		101		
<b>Primes d'émission</b>		11		
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12		
<b>Réserves</b>		13		
Réserve légale		130		
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)/(-)	14	<b>-7.808</b>	<b>-2.673</b>
<b>Subsides en capital</b>		15		
<b>Avance aux associés sur répartition de l'actif net</b>		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		16		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
<b>Impôts différés</b>		168		
<b>DETTES</b>		17/49	<b><u>66.253</u></b>	
<b>Dettes à plus d'un an</b>		17	<b>46.847</b>	
Dettes financières		170/4	46.847	
Établissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	46.847	
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b>		42/48	<b>19.386</b>	
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	3.153	
Dettes financières		43		
Établissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	16.233	
Fournisseurs		440/4	16.233	
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48		
<b>Comptes de régularisation</b>		492/3	<b>20</b>	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b><u>317.845</u></b>	<b><u>211.327</u></b>

## COMPTES DE RÉSULTATS

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	<b>Produits et charges d'exploitation</b>		
	Marge brute d'exploitation (+)/(-)	9900 1.533	-2.171
	Dont: produits d'exploitation non récurrents	76A	
	Chiffre d'affaires	70	
	Approvisionnements, marchandises, services et biens divers	60/61	
	Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	62	
	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630 5.518	290
	Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	631/4	
	Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635/8	
	Autres charges d'exploitation	640/8 780	162
	Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649	
	Charges d'exploitation non récurrentes	66A	
	<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>	<b>9901 -4.765</b>	<b>-2.623</b>
	<b>Produits financiers</b>	75/76B <b>68</b>	<b>63</b>
	Produits financiers récurrents	75 68	63
	Dont: subsides en capital et en intérêts	753	
	Produits financiers non récurrents	76B	
	<b>Charges financières</b>	65/66B <b>438</b>	<b>114</b>
	Charges financières récurrentes	65 438	114
	Charges financières non récurrentes	66B	
	<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>	<b>9903 -5.135</b>	<b>-2.673</b>
	<b>Prélèvements sur les impôts différés</b>	780	
	<b>Transfert aux impôts différés</b>	680	
	<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>	67/77	
	<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>	<b>9904 -5.135</b>	<b>-2.673</b>
	<b>Prélèvements sur les réserves immunisées</b>	789	
	<b>Transfert aux réserves immunisées</b>	689	
	<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)</b>	<b>9905 -5.135</b>	<b>-2.673</b>

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>(+)/(-)</b>	9906	<b>-7.808</b>	<b>-2.673</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-5.135	-2.673
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-2.673	
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>		791/2		
<b>Affectations aux capitaux propres</b>		691/2		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	<b>(+)/(-)</b>	14	<b>-7.808</b>	<b>-2.673</b>
<b>Intervention d'associés dans la perte</b>		794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>		694/7		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

**ANNEXE**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	260.840	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8189		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199	<b>260.840</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8249		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8279		
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8319		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	22/27	<b><u>260.840</u></b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395P	XXXXXXXXXX	10.000
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8365	25	
Cessions et retraits	8375	10.000	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395	25	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8545		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	28	25	

**RÈGLES D'ÉVALUATION**

## RESUME DES REGLES D'EVALUATION

## I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 30/01/2001 portant exécution du code des sociétés.

## II. Règles particulières.

## Amortissements actés pendant l'exercice :

Les frais d'établissement sont amortis linéairement sur 5 ans ou 10 ans.

## Immobilisations corporelles

L'immeuble investi est encore en transformation et n'a pas été mis en service de sorte qu'aucun amortissement n'a été acté.

Le passif ne comporte pas de dettes à long terme non productives d'intérêts ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible.

70	29/08/2019	BE 0633.913.113	11	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	19609.00448	M 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À  
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination: **Habitat In Vesdre**

Forme juridique: Société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale

Adresse: Rue Corneil Gomze

N°: 59

Boîte:

Code postal: 4800

Commune: Verviers

Pays Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Liège, division Verviers

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0633.913.113

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

17-07-2015

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

27-04-2019

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2018

au

31-12-2018

Exercice précédent du

01-01-2017

au

31-12-2017

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

M 6.1.1, M 6.2, M 6.3, M 6.4, M 6.6, M 7.1, M 7.2, M 8, M 9, M 10, M 11, M 12, M 13, M 14, M 15, M 16, M 17, M 18

N°	BE 0633.913.113		M 2.1
----	-----------------	--	-------

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS  
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION  
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

**KARYDAS** Ioannis

Ingénieur

Avenue du Centre 76

4821 Andrimont

BELGIQUE

Début de mandat: 29-05-2016

Administrateur

**MINGUET** Geneviève

Pensionnée

Rue Corneil Gomzé 59

4800 Verviers

BELGIQUE

Début de mandat: 09-07-2015

Administrateur

**REUL** Paul

Pensionné

Rue Corneil Gomzé 59

4800 Verviers

BELGIQUE

Début de mandat: 09-07-2015

Administrateur

**SMEETS** Adelin

Etudiant

Avenue de Thiervaux 39

4802 Heusy

BELGIQUE

Début de mandat: 09-07-2015

Administrateur

**SMEETS** Daniel

Avenue de Thiervaux 39

4800 Verviers

BELGIQUE

Début de mandat: 09-07-2015

Administrateur gérant

**JADIN** Frédéric

Ingénieur

Am Duerf 32

L-8289 Kehlen

LUXEMBOURG

N°	BE 0633.913.113		M 2.1
----	-----------------	--	-------

Début de mandat: 28-04-2018

Administrateur

**MESTREZ** Julien

Avenue de Thiervaux 17/4  
4802 Heusy  
BELGIQUE

Début de mandat: 28-04-2018

Administrateur

**DORMAL** Benjamin

Clerc de notaire  
Bois des Chevreuils 55  
4130 Esneux  
BELGIQUE

Début de mandat: 09-07-2015

Fin de mandat: 28-04-2018

Administrateur

N°	BE 0633.913.113		M 2.2
----	-----------------	--	-------

## DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

**COMPTES ANNUELS**

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>		20	<b>1.712</b>	<b>22.510</b>
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b>283.772</b>	<b>260.865</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.1.1	21		
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.1.2	22/27	<b>283.747</b>	<b>260.840</b>
Terrains et constructions		22	283.747	260.840
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	6.1.3	28	<b>25</b>	<b>25</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b>52.916</b>	<b>34.469</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41		
Créances commerciales		40		
Autres créances		41		
<b>Placements de trésorerie</b>		50/53	<b>52.891</b>	<b>34.312</b>
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>25</b>	<b>89</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1	<b>0</b>	<b>68</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>338.400</b>	<b>317.845</b>

N°	BE 0633.913.113	M 3.2
----	-----------------	-------

Ann.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>Capital</b>	10/15	<b>289.508</b>	<b>251.592</b>
Capital souscrit	10	<b>302.000</b>	<b>259.400</b>
Capital non appelé	100	302.000	259.400
<b>Primes d'émission</b>	101		
<b>Plus-values de réévaluation</b>	11		
<b>Réserves</b>	12		
Réserve légale	13		
Réserves indisponibles	130		
Pour actions propres	131		
Autres	1310		
Réserves immunisées	1311		
Réserves disponibles	132		
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	133		
	14	<b>-12.492</b>	<b>-7.808</b>
<b>Subsides en capital</b>	15		
<b>Avance aux associés sur répartition de l'actif net</b>	19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	16		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	160/5		
Pensions et obligations similaires	160		
Charges fiscales	161		
Grosses réparations et gros entretien	162		
Obligations environnementales	163		
Autres risques et charges	164/5		
<b>Impôts différés</b>	168		
<b>DETTES</b>	17/49	<b>48.892</b>	<b>66.253</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	17	<b>43.659</b>	<b>46.847</b>
Dettes financières	170/4	43.659	46.847
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	172/3	43.659	46.847
Autres emprunts	174/0		
Dettes commerciales	175		
Acomptes reçus sur commandes	176		
Autres dettes	178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b>	42/48	<b>5.223</b>	<b>19.386</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	3.188	3.153
Dettes financières	43		
Etablissements de crédit	430/8		
Autres emprunts	439		
Dettes commerciales	44	2.035	16.233
Fournisseurs	440/4	2.035	16.233
Effets à payer	441		
Acomptes reçus sur commandes	46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	45		
Impôts	450/3		
Rémunérations et charges sociales	454/9		
Autres dettes	47/48		
<b>Comptes de régularisation</b>	492/3	<b>9</b>	<b>20</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	10/49	<b>338.400</b>	<b>317.845</b>

## COMPTE DE RÉSULTATS

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	<b>Produits et charges d'exploitation</b>		
	Marge brute d'exploitation (+)/(-)	9900 5.283	1.533
	Dont: produits d'exploitation non récurrents	76A	
	Chiffre d'affaires	70	
	Approvisionnements, marchandises, services et biens divers	60/61	
	Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	62	
	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630 8.355	5.518
	Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	631/4	
	Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635/8	
	Autres charges d'exploitation	640/8 687	780
	Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649	
	Charges d'exploitation non récurrentes	66A	
	<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>	9901 <b>-3.760</b>	<b>-4.765</b>
	<b>Produits financiers</b>	75/76B <b>0</b>	<b>68</b>
	Produits financiers récurrents	75 0	68
	Dont: subsides en capital et en intérêts	753	
	Produits financiers non récurrents	76B	
	<b>Charges financières</b>	65/66B <b>924</b>	<b>438</b>
	Charges financières récurrentes	65 924	438
	Charges financières non récurrentes	66B	
	<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>	9903 <b>-4.684</b>	<b>-5.135</b>
	<b>Prélèvements sur les impôts différés</b>	780	
	<b>Transfert aux impôts différés</b>	680	
	<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>	67/77	
	<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>	9904 <b>-4.684</b>	<b>-5.135</b>
	<b>Prélèvements sur les réserves immunisées</b>	789	
	<b>Transfert aux réserves immunisées</b>	689	
	<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)</b>	9905 <b>-4.684</b>	<b>-5.135</b>

N°	BE 0633.913.113	M 5
----	-----------------	-----

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>(+)/(-)</b>	9906	<b>-12.492</b>	<b>-7.808</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-4.684	-5.135
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-7.808	-2.673
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>		791/2		
<b>Affectations aux capitaux propres</b>		691/2		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	<b>(+)/(-)</b>	14	<b>-12.492</b>	<b>-7.808</b>
<b>Intervention d'associés dans la perte</b>		794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>		694/7		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

## ANNEXE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199P	XXXXXXXXXX	<b>260.840</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	10.463	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189	25.667	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199	<b>296.970</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8279	8.090	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319	5.133	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329	<b>13.223</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	22/27	<b>283.747</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395P	XXXXXXXXXXXX	25
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395	25	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8545		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	28	25	

## RÈGLES D'ÉVALUATION

### RESUME DES REGLES D'EVALUATION

#### I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 30/01/2001 portant exécution du code des sociétés.

#### II. Règles particulières.

Amortissements actés pendant l'exercice :

Les frais d'établissement sont amortis linéairement sur 5 ans ou 10 ans.

Immobilisations corporelles :

Amortissements actés pendant l'exercice :

	Méthode		Base		Taux en %
	L = linéaire	D = dégressive	NR (non réévalué)	R (réévalué)	
					Principal Frais accessoires
Actifs					

	Min - Max	Min - Max	
1. Construction	L	NR	3,03 - 3,03

Le passif ne comporte pas de dettes à long terme non productives d'intérêts ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible.

#### Continuité

Compte tenu de la perte encourue, l'organe d'administration a examiné l'opportunité de modifier les règles d'évaluation et a décidé de les maintenir telles que dans une perspective de continuité.